

19 / ATTESTATION DE DONNÉES EXTRA-FINANCIÈRES : RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTITÉ

Vérifier la présentation sincère des informations
extra-financières

Catégorie de l'offre

Données financières (offre.php?offre=evaluation-des-risques-et-zones-de-vulner;

Respect des textes légaux et réglementaires (offre.php?offre=attestation-du-resp

Conformité et efficacité d'un processus (offre.php?offre=cartographie-des-risque;

Numérique (offre.php?offre=appreciation-de-lefficacite-des-dispositifs-cybersecu

Nature de la mission

- Opinion
- Attestation
- Diagnostic

La mission en quelques mots

La mission s'adresse à des entités qui ne sont pas soumises à des obligations légales en matière d'enjeux sociaux et environnementaux, mais qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de développement durable, respect de l'environnement, bonnes pratiques dans le champ social, etc.

Les entités peuvent vouloir communiquer sur des informations extra-financières liées à leur image dans le domaine social et environnemental, auprès des salariés ou futurs salariés, investisseurs, des clients ou tout autre tiers.

Dans ce cadre, l'entité fera appel à un commissaire aux comptes pour qu'il vérifie la sincérité des informations

produites.

Les procédures mises en place au sein de l'entité pour produire ces informations pourraient se baser sur les normes internationales, telles que ISO 26000 (lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale).



En pratique :

Une entreprise qui fabrique du mobilier de bureau souhaite communiquer sur son site Internet et auprès de ses clients sur des informations concernant : la collecte des déchets, l'utilisation de matériaux recyclables, la consommation d'énergies propres et l'approvisionnement « local » (bois et liège français, fournisseurs de peintures situés dans le département, etc.)

Bénéfices clients

- Valoriser l'image et la réputation de l'entité
- Communiquer sur des informations extra-financières relatives au domaine social et environnemental
- Disposer d'un avantage concurrentiel auprès des salariés, ou futurs salariés, des entités partenaires ou tout autre tiers

Contenu de la mission du CAC

Etant dans le cas d'une attestation positive, il convient de réaliser les travaux estimés nécessaires pour obtenir l'assurance raisonnable permettant de présenter une conclusion positive :

- Prise de connaissance de l'organisation et des procédures mises en place au sein de l'entité pour élaborer ces interprétations
 - Cellule dédiée

- Contrôle interne spécifique
- Autres
- Prise de connaissance des procédures
- Vérification de la sincérité des informations produites
- Restitution orale et écrite auprès de l'entité

Livrable(s)

- Attestation sous forme positive portant sur la sincérité des informations

Compétences spécifiques requises

- Connaissance des risques associés aux informations extra-financières concernées
 - Connaître la réglementation et les bonnes pratiques propres au domaine concerné (collecte des déchets, recyclage, réduction des émissions de gaz etc.)
 - Connaître les risques associés à la non-fiabilité des informations extra-financières concernées



La CNCC

[Notre organisation \(/organisation.html\)](#)

[La co-régulation \(/co-regulation.html\)](#)

[Les présidents \(/les-presidents.html\)](#)

[Notre histoire \(/histoire.html\)](#)

[L'index égalité professionnelle \(/index-egalite-professionnelle.html\)](#)

Notre profession

[La mission légale \(/mission-legale.html\)](#)

[Nos responsabilités \(/responsabilites.html\)](#)

[Nos obligations \(/obligations.html\)](#)

[Les secteurs d'interventions \(/secteurs-interventions.html\)](#)